

PROJET DE DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION EN APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PDZP/PNDL)

Résumé du projet

Aperçu général du projet : Le Projet de désenclavement des zones de production en appui au Programme National de Développement Local (PDZP/PNDL) s'inscrit dans la poursuite et la capitalisation des acquis obtenus dans le cadre du PPC/PNIR achevé en septembre 2009 et du PPC/PNDL, en cofinancement parallèle de l'OFID, qui s'achèvera en décembre 2018. Ils ont constitué une contribution majeure aux efforts de lutte contre la pauvreté rurale et le désenclavement des zones de production à travers la réalisation d'environ 2.000 km de pistes rurales dans 184 collectivités territoriales (CT) et le désenclavement d'environ 2,5 millions de personnes et des bassins de production tout en améliorant l'accès des populations locales aux services socioéconomiques de base ainsi qu'aux services administratifs. Le PDZP/PNDL est conçu selon une démarche participative et inclusive qui a associé l'ensemble des parties prenantes, notamment les organisations de producteurs, les collectivités locales et les services techniques déconcentrés. Ces concertations, ainsi que les différentes études menées, ont permis de dresser un état des lieux exhaustif et d'identifier les besoins en développement des chaînes de valeur agricole et de promotion d'emplois de jeunes et les modalités de mise en œuvre les plus adaptées. La formulation du PDZP/PNDL a tenu compte aussi, du nouveau contexte de décentralisation du pays, des leçons tirées des projets de la Banque et des autres partenaires au Sénégal, tout en développant des synergies et complémentarités. Tenant compte des orientations stratégiques du pays et de la Banque, la formulation du projet a mis un accent particulier sur les thématiques : (i) développement des chaînes de valeur, (ii) promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, (iii) diffusion des technologies de transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT) et (v) adaptation aux effets des changements climatiques.

Le projet proposé, d'un montant total de 39,48 millions d'UC et d'une durée de cinq ans sera cofinancé par le FAD (50,7%), l'OFID (35%), le Gouvernement (10%) et les bénéficiaires (4,3%).

Le FERA participera aussi au financement du projet à travers l'entretien des pistes et le renforcement des capacités. Le projet a pour objectif stratégique de contribuer à asseoir une croissance économique forte et inclusive. Sur le plan sectoriel, le projet a pour but de contribuer, grâce au désenclavement des terroirs, à l'amélioration de l'accessibilité aux zones de production et de faciliter l'accès des populations rurales aux marchés et aux services socioéconomiques de base. Au-delà des infrastructures à réhabiliter ou réaliser (550 km pistes de désenclavement, infrastructures d'appui aux chaînes de valeurs : 20 périmètres maraîchers, 15 marchés hebdomadaires, 30 magasins de stockage, 6 plateformes multifonctionnelles, 5 centres de services de mécanisation, etc.), il permettra de : i) contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux zones de production et à l'augmentation de la productivité grâce à un meilleur accès aux intrants et aux marchés des produits agricoles et animaux; ii) contribuer au développement des chaînes de valeurs agricoles à forte potentialité d'emploi pour les jeunes et les femmes, iii) contribuer à l'amélioration de l'accès aux services socioéconomiques de base pour un développement économique territorial ; et iv) renforcer les capacités des acteurs territoriaux (Collectivités territoriales, Agences régionales de

développement, Services techniques centraux et déconcentrés) dans la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation et l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) en général et du PRACAS en particulier. Le projet contribuera au désenclavement de 48 communes réparties dans 30 départements et 10 régions. Il polarisera 1.249 villages pour une population environ 651 231 habitants, qui pourront ainsi accéder à une route dans un rayon d'au plus 5 km, et bénéficier des services sociaux et des opportunités économiques.

Evaluation des besoins : La pauvreté en milieu rural (58,8% contre 41,2% en villes¹) est exacerbée par le déficit en matière d'infrastructure de production, de services sociaux de base et d'accès aux marchés, avec une grande disparité régionale. Les zones rurales ciblées par le présent projet, sont les plus enclavées, réparties dans 10 des 14 régions du pays. Ce déficit d'infrastructure de désenclavement et de production constitue un goulot d'étranglement pour le développement des chaînes de valeur, la compétitivité des produits et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Des faiblesses sont aussi notées au niveau de l'entretien des pistes sur l'ensemble du pays. Pour surmonter cette situation, le PDZP/PNDL capitalisera les acquis et renforcera les réalisations du PPC/PNDL qui s'est exécuté avec succès grâce à une responsabilisation complète des collectivités territoriales en matière de maîtrise d'ouvrage. Le présent projet constitue une réponse essentielle pour le soutien aux activités de production et de transformation et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers le désenclavement des zones de productions et le renforcement de la gouvernance territoriale. Il contribuera à l'opérationnalisation d'un des trois piliers du PSE 2035, relatif à "une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables ». Le financement du projet contribuera à l'opérationnalisation de plusieurs stratégies et politiques gouvernementales, notamment : le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) adopté en 2015, la Stratégie nationale de transport en milieu rural, l'Acte III de la politique de décentralisation, la Lettre de politique sectorielle de développement de la gouvernance territoriale, de développement et de l'aménagement du territoire. Le projet contribuera au désenclavement des zones de production, au développement des chaînes de valeur agricole, à la création d'emploi, au renforcement de la responsabilisation des collectivités territoriales et à amplifier les efforts de développement de l'économie locale et de réduction de la pauvreté en milieu rural.

Valeur ajoutée pour la Banque africaine de développement : L'agriculture demeure le noyau principal des politiques de développement et la principale source d'emplois au Sénégal. La Banque a financé le PPC/PNIR qui s'est achevé avec des résultats satisfaisants (note de 2,7/4) et le PPC/PNDL (cofinancement OFID), qui clôturera ses activités le 31 décembre 2018. Les deux phases ont constitué un important levier à la décentralisation, à la gouvernance territoriale et un outil majeur au désenclavement des zones de productions (2 858 villages et 184 CR) et l'amélioration des conditions de vie de plus de 2.500.000 personnes. Afin de consolider ces acquis, la Banque et le Gouvernement ont retenu de financer le projet de désenclavement des zones de production (PDZP), dans une logique d'émergence de pôles de production et de transformation en valorisant l'effet catalytique des pistes en tant que moteur du développement local à travers le développement des chaînes de valeur des filières agricoles végétales (arachide, céréales, légumes) et animales (petits ruminants et volaille),

¹ ANSD 2015

dans les zones d'influence des infrastructures de désenclavement. En soutenant le désenclavement et le développement des infrastructures dans des zones défavorisées sur le plan économique et social, mais dotées d'un important potentiel agricole et humain, les interventions de la Banque et de l'OFID, vont contribuer à réduire la pauvreté et les disparités régionales et sociales, à développer les chaînes de valeur, à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, à renforcer l'adaptation au changement climatique et à améliorer les conditions et la résilience des populations vulnérables.

Gestion des connaissances : Le PDZP/PNDL contribuera à la formation et à la consolidation du savoir-faire des collectivités territoriales. Il permettra de manière inclusive, à des jeunes et des femmes, de développer des capacités techniques et entrepreneuriales en s'installant dans des régions dotées d'infrastructures et de moyens modernes de production et de transformation, et favorisera l'essor des activités para-agricoles. En matière de croissance verte et de résilience aux changements climatiques, il développera et diffusera des technologies innovantes dans le domaine agricole, aussi bien pour la production, le stockage et la transformation, tout en valorisant les savoirs faire locaux. Sur un autre plan, il permettra la mise à jour des informations sur le réseau de pistes non classées par la mise en place d'une banque de données et la mise à niveau des responsables des Communes en matière de maîtrise d'ouvrage des pistes rurales. Les mécanismes de communication et de capitalisation des résultats et bonnes pratiques du projet, le processus de génération de la valeur endogène au profit des groupes vulnérables à travers le développement des chaînes de valeur, participeront également à la gestion des connaissances.

Contexte général

C3.1 Le financement du PDZP/PNDL s'inscrit dans la continuité et l'élargissement des interventions menées dans le cadre du Projet Pistes Communautaires en appui au Programme National de Développement Local (PPC/PNDL). Son objectif général est de contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services socioéconomiques de base, ainsi qu'à l'augmentation des revenus et des emplois ruraux grâce au développement des chaînes de valeur agricoles. Ceci participera à la mise en œuvre d'un des piliers sectoriels du PSE, à savoir l'extension et la modernisation des infrastructures routières en milieu rural. Cet objectif général se décline en trois objectifs spécifiques qui sont :

- Objectif stratégique n°1 : Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité des zones de production et d'écoulement des produits agricoles ;
- Objectif stratégique n°2 : Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services socioéconomiques de base pour un développement économique territorial ;
- Objectif stratégique n°3 : Renforcer les capacités des acteurs territoriaux (collectivités territoriales, Agences régionales de développement, services techniques centraux et déconcentrés) à mettre en œuvre la Stratégie nationale de transport rural (SNTR).

C3.3 Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le PDZP/PNDL cible 10 régions du Sénégal: Diourbel; Fatick; Kaolack; Kolda; Louga, Matam Saint-Louis, Sédhiou, Kaffrine et Tambacounda. Au total, le projet interviendra dans 24 départements et 48 communes

polarisant 1 249 villages une population de 651 231 habitants qui accéderaient ainsi à une route dans un rayon d'au plus 5 km.

C3.4 Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations des 48 communes qui auront un accès plus facilité à une route. L'accent mis sur la valorisation des potentiels économiques locaux et la facilitation et la sécurisation de l'accès des populations aux infrastructures socioéconomiques doit permettre d'améliorer significativement les conditions de vie de toutes les populations résidant dans ces localités. Mais ce projet bénéficiera, en particulier, aux différents producteurs ruraux (agriculteurs, pasteurs, artisans), qui auront ainsi un accès plus facile aux intrants et pourront plus aisément écouler leurs produits et à prix plus élevés. Plus spécifiquement, les interventions du PDZP/PNDL concerneront deux catégories cibles particulièrement exposées en milieu rural : les femmes et les jeunes. Les appuis prévus permettront un allègement du travail des femmes et aux jeunes de rester au village grâce à un travail lucratif.

C3.5 Les résultats attendus sont les suivants : (i) des bassins de production sont désenclavés et des flux échanges économiques entre les zones rurales, les zones urbaines et les marchés sont augmentés ; (ii) un accès facilité et plus sécurisé des populations rurales aux services socio-économiques, notamment les structures de santé, établissements scolaires, services administratifs ; (iii) une plus grande capacité d'intervention des acteurs locaux dans la programmation et le suivi des travaux de construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales.

C3.6 Le projet d'une durée de cinq (5) ans, est structuré autour de trois composantes principales, à savoir :

- Composante 1: Développement des chaînes de valeur agricoles et renforcement des capacités;
- Composante 2: Développement des infrastructures rurales";
- Composante 3: Gestion du projet

C3.7 Composante 1 : Développement des chaînes de valeur agricoles et renforcement des capacités

C3.7 Cette composante a pour objectif d'améliorer la performance des chaînes de valeur des filières agricoles, végétales : arachide et céréales (mil, maïs et riz) et animales : élevage ovin et avicole. Il s'agit d'une manière générale de concrétiser tout le potentiel catalytique qu'offrent les pistes rurales en tant que moteur du développement. Pour ce faire, le PDZP/PNDL entreprendra les actions suivantes : (i) contribution à une meilleure circulation des biens et services agricoles tels que les intrants, qui pourront être livrés à temps aux agriculteurs et les extrants qui pourront atteindre plus facilement et à moindre coût les centres de consommation ; (ii) *une augmentation directe* de la production agricole (végétale et animale) par la mise en place de périmètres maraîchers, la modernisation des méthodes de production avicole et l'augmentation de la productivité de l'élevage ovin ; (iii) *une augmentation indirecte* de la production agricole par une réduction substantielle des pertes post-récoltes (de 25-30% actuellement à 10-15%) grâce à la construction de magasins de

stockage, (iv) un rapprochement des producteurs et des consommateurs à travers les marchés qui seront construits, permettant ainsi une confrontation directe de l'offre et de la demande de produits agricoles, génératrice de revenus additionnels pour les acteurs des filières, (v) une valorisation des productions agricoles par leur transformation au niveau des plateformes multifonctionnelles qui seront érigées, et (vi) la création de micro-entreprises dans les métiers qui seront induits par le développement des chaînes de valeur agricoles et des infrastructures rurales, à savoir : la mécanique, la transformation artisanale des céréales et des produits forestiers non-ligneux (fruit du baobab, tamarin, etc.) et la prestation de service (travaux à façon).

C3.8 Périmètres maraîchers Les périmètres maraîchers sont une source importante de revenus pour les jeunes et les femmes. L'expérience du PPC/PNDL confirme l'inclination des jeunes et des femmes pour le maraîchage, qui constitue une activité nouvelle, car elle était cantonnée jusqu'alors dans la périphérie des agglomérations urbaines bien desservies. Avec le désenclavement des villages, les légumes peuvent être facilement transportés et vendus le long des pistes et dans les marchés construits par le projet. Dans le PDZP/PNDL, un périmètre maraîcher typique couvrira en moyenne un hectare ; il sera protégé par une clôture en fer grillagé et comportera un puits-forage équipé d'une pompe solaire qui permettra d'alimenter un château d'eau, qui lui-même alimentera des bassins et un abreuvoir. Alternativement, le château d'eau pourra acheminer l'eau à travers des tuyaux en caoutchouc équipés de goutteurs (irrigation au goutte à goutte). Au total, le projet prévoit d'aménager vingt (20) périmètres maraîchers, essentiellement dédiés aux femmes et aux jeunes. Le périmètre est géré par une coopérative ou un groupement. Les bénéfices sont redistribués aux membres en espèces ou, plus couramment, ils sont utilisés pour acheter des vivres (mil, maïs) qui sont stockés et redistribués aux membres pendant la période de « soudure » pour permettre à leurs familles de surmonter d'éventuelles pénuries alimentaires.

C3.9 Elevage ovin Il existe de nombreuses races ovines locales, mais leurs performances sont faibles ; de plus l'effectif du cheptel ne permet pas de satisfaire les besoins du pays pendant la période de pointe qu'est la Tabaski (Aïd El Kébir, fête du mouton), pendant laquelle plus de 600.000 moutons sont sacrifiés rien qu'à Dakar. Il est envisagé dans le présent projet de lancer une opération d'amélioration des races locales par croisement avec une race très prisée au Sénégal, la race dite Ladoume, utilisée dans les élevages intensifs modernes à but commercial. En effet, certains sujets de cette race peuvent facilement se vendre à plus d'un million de FCFA en période normale, et à plusieurs millions de FCFA pendant la Tabaski. Le projet distribuera des couples (1 brebis et 1 bélier) de race Ladoume à des jeunes éleveurs, qui seront choisis pour leur compétence en élevage ovin et leur engagement, dans le cadre d'un contrat, à respecter les consignes et conseils du projet pour la pérennisation de l'opération. Etant donné qu'il s'agit essentiellement d'une opération de démonstration, les animaux seront cédés gratuitement aux candidats choisis, qui devront en revanche disposer d'une bergerie fonctionnelle, c'est-à-dire en bon état, propre et saine, apte à recevoir des animaux performants de grande qualité. Au besoin, le projet pourra aider le jeune éleveur en participant à l'amélioration de sa bergerie (fourniture de tôles par exemple). Le bélier servira de mâle « raceur » pour les brebis des bergeries environnantes, moyennant le paiement d'une redevance à déterminer. Le jeune éleveur attributaire du couple de Ladoume rétrocédera un mâle sur deux, parmi les descendants du couple initial cédé par le projet, afin de pérenniser

cette opération. Le projet mènera cette action en partenariat avec les services compétents du Département (Elevage, ARD). Au total trente (30) bergeries seront installées par le projet

C3.10 Elevage avicole Cette activité est surtout féminine. Elle sera donc conduite avec les femmes qui s'adonnent déjà à l'aviculture. Comme dans le cas de l'élevage ovin, le projet mettra gratuitement à la disposition des femmes avicultrices un kit comprenant : deux coqs de la race Bleu de Hollande ou de toute autre race améliorée, une mangeoire, un abreuvoir et des matériaux pour le poulailler. Les femmes seront sélectionnées sur la base de leur savoir-faire, l'effectif de leur cheptel (au maximum dix poules) et l'état sanitaire des animaux. Ces coqs « raceurs » permettront d'améliorer génétiquement les lignées locales, afin de produire des poulets de bonne qualité, commercialisables à des prix plus élevés. Pour pérenniser l'opération, les femmes attributaires des coqs s'engageront contractuellement auprès du projet, à rétrocéder à d'autres femmes une partie des poussins issus du croisement entre les coqs donnés par le projet et les poules locales. Le projet prévoit d'aider à l'amélioration de deux cent (200) poulaillers.

C3.11 Plateformes multifonctionnelles C'est un centre de services qui fournit un ensemble de prestations aux populations locales. Il s'agit essentiellement de la transformation des récoltes : battage, décorticage et mouture. Des activités situées plus en amont, comme la préparation du sol avec des machines légères (motoculteurs), peuvent être adjointes à la plateforme de base. La typologie des plateformes dépend des caractéristiques agricoles des communes où elles doivent être implantées. Ainsi, au Saloum, et notamment dans la région de Kaffrine, où l'arachide et les céréales dites sèches (pluviales) comme le mil et le maïs, sont les cultures dominantes, la plateforme type comprendrait une batteuse à mil, un moulin à mil, une égreneuse à maïs, un concasseur et/ou un moulin à maïs, un moulin à arachide pour fabriquer de la pâte d'arachide grillée, très largement utilisée dans la cuisine locale. En Casamance, la plateforme pourrait comprendre essentiellement des machines destinées au traitement du riz-paddy, telles qu'une batteuse, une décortiqueuse, et même une mini-rizerie, ainsi qu'un ou plusieurs motoculteurs pour effectuer des travaux de labour à façon dans les rizières qui s'y prêtent. En effet, la motoculture a été introduite en Casamance par les Chinois (Mission agricole chinoise) dans les 70 et a connu un grand succès. Certaines des composantes de la plateforme peuvent être fixes comme les moulins. Par contre d'autres qui sont très polluantes, comme les batteuses et égreneuses à mil, devront être mobiles, car elles génèrent des sous-produits nocifs pour la santé (balles, paille, sons) ; mais qui peuvent être utilisés directement dans les champs comme engrais organiques ou en élevage comme aliments du bétail. *Les plateformes seront alimentées en électricité par des générateurs solaires. Cette solution est préférable à l'énergie thermique car, à terme, elle est plus rentable en raison de coûts d'entretien plus faibles et d'une durée de vie des équipements plus longue. L'énergie des plateformes pourra permettre aussi au projet de promouvoir tout un ensemble de micro-entreprises pour les jeunes et les femmes, dans des activités génératrices de revenus telles que la mécanique, la transformation des produits agricoles et forestiers, la conservation sous froids des produits d'origine animale, etc.* Il est aussi envisageable de mettre sur ces plateformes un système d'information dédié à la collecte et à la diffusion de données sur les marchés, ou sur toute autre activité d'intérêt. Comme pour les pistes, il sera mis en place des Comités de gestion et d'entretien (CGE) des plateformes.

C3.12 **Centres de services de mécanisation.** A côté des plateformes multifonctionnelles, le projet aidera les jeunes à créer, d'une part, cinq (5) centres de services de proximité en mécanisation lourde, qui seront équipés chacun d'un tracteur et, d'autre part, une vingtaine (20) de centres de services pour la mécanisation légère, qui eux seront équipés de motoculteurs. Ces deux types de centres sont destinés à réaliser des travaux à façon payants chez l'agriculteur, afin de l'aider à mieux gérer son calendrier cultural et à réduire la pénibilité du travail sur les tâches lourdes telles que le labour, le buttage, etc. Ces centres fourniront aussi des prestations payantes pour la réalisation des activités de transformation post-récoltes. A cette fin, ils seront équipés de batteuses à mil (20), d'égreneuse à maïs (20) et de moulins polyvalents à céréales (20). Il est à noter que l'objectif premier de ces centres est de fournir des prestations de *proximité* ; ils sont donc appelés à jouer un rôle complémentaire à celui des plateformes.

C3.12 **Renforcement des capacités** Il s'agit d'améliorer les capacités techniques et de gestion des membres des coopératives engagées dans le maraîchage, des jeunes éleveurs impliqués dans la mise en œuvre du programme d'amélioration des races ovines locales, des femmes avicultrices et des personnes qui auront la charge de faire fonctionner les plateformes multifonctionnelles. Le renforcement des capacités se fera essentiellement à travers la sensibilisation, des sessions de formation et des stages. Par exemple, les femmes maraîchères rencontrées au cours de la mission de préparation du projet ont fortement insisté sur la nécessité de les former sur les questions de comptabilité, afin qu'elles puissent mieux gérer les ressources financières générées par leurs activités. Le renforcement des capacités sera réalisé en priorité par les structures de l'état ayant des compétences avérées dans les thèmes retenus. Mais en cas de besoin, le projet pourra faire appel à des consultants ou même à des structures telles que le ONG. L'appui à l'émergence et au renforcement des capacités des coopératives de production et de service constitue un mécanisme opérationnel de valorisation des fonctions de la piste rurale, afin qu'elle puisse jouer son rôle de moteur du développement endogène des communes grâce à ses effets induits sur la croissance des productions agricoles et animales et sur la fluidité des échanges. La promotion des coopératives sur la base des dispositions de la loi HOADA en vigueur, constitue un mécanisme organisationnel d'accompagnement de cette dynamique de développement économique local. A cette fin, les actions envisagées se situent à deux niveaux : (i) appui à la mise en place et à la structuration des coopératives ; (ii) renforcement des capacités des coopératives dans les 22 départements concernés.

TABLEAU DES PISTES DU PDZP AU NIVEAU NATIONAL

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	NOMBRE DE COMMUNES	COORDONNEES DE LA PISTE			POLARISATION		AFFECTATION
				DEBUT	FIN	LINEAIRE (km)	NBRE VILLAGES	POP	
SEDHIOU	Sédhiou	Sédhiou, Bambaly	7	Sédhiou	Bambaly	27,393	17	41 544	FAD/CL
	Sédhiou	Koussy		Koussy	Sansamba	28,112	12	38 765	FAD/CL
	Goudomp	Kolibantang, Sare Yoba		Maka	Saré Yoba	25,307	10	19 572	FAD/CL
		Simbandi Brassou, Tanaff		Simbandi Brassou	Farancounda	17,566	8	19 937	FAD/CL
DIOURBEL	Mbacké	Taiba Thiéckéne	2	Taiba Thiéckéne	Mbacké	18,36	10	16 000	FAD/CL
	Mbacké	Ndioumane		Ndioumane	Taiba Thiéckéne	12,55	32	10 475	FAD/CL
LOUGA	Linguère	Kamb, Mboula	4	Mbayang Tiasdé	Mbaye Awa	41,91	116	23 486	FAD/CL
	Kébémér	Thiaméne Same Yabal		Thiaméne Cayor	Sam Yabal	35,94	76	17 486	FAD/CL
FATICK	Fatick	Djilass	4	Salins de Djilass	Soudiane	22	16	11 238	FAD/CL
	Gossas	Colobane		Colobane	Mbalole Keur Elimane	18	37	19 637	FAD/CL
		Mbar		Mbar	Khayane-Yarou Gouye	22	72	30 250	FAD/CL
		Foundiougne		Diossong	Lérane Loly	Kébé Anzou	15,95	41	28 000

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	NOMBRE DE COMMUNES	COORDONNEES DE LA PISTE			POLARISATION		AFFECTATION
				DEBUT	FIN	LINEAIRE (km)	NBRE VILLAGES	POP	
SOUS TOTAL FAD/CL			17			285,083	447	276 390	
KAOLACK	Guinguinéo	Gagnick, Nguélou	4	Walo Seindeigne	Nguélou	11	52	22 873	OFID/CL
	Nioro	Ngayène Sabakh		Passy Ngayène	Croisement Sagnap	16	23	27 225	OFID/CL
	Kaolack	Keur Baka		Sikatroum	Sainth Goback	12	62	17 754	OFID/CL
MATAM	Agnam Civol	Dabia	3	Dabia	Saré Liou	15	15	26 420	OFID/CL
	Kanel	Bokiladji		Bondji	Alana	13,7	32	31 745	OFID/CL
	Kanel	Doundé		Ndounde	Ndiotte	19,7	48	37 654	OFID/CL
SAINT LOUIS	Podor	Dounga Lao	2	Dounga Lao	Tourguénol	15,7	27	28 115	OFID/CL
	Podor	Gamadji		Ndioum	Wendou Ndiomi	17,3	23	22 100	OFID/CL
DIOURBEL	Diourbel	Gade Escale	2	Ndougoubéne	Darou Touré	9,67	18	15 335	OFID/CL
		Taiba Moutoupha		Wakhale Diam	Diongo	13,15	35	10 135	OFID/CL
KOLDA	Médina Yoro Foulah	Dinguiraye, Médina yoro Foulah	4	Mballacounda	Médina yoro Foulah	25,132	102	15 710	OFID/CL
	Médina Yoro Foulah	Bignarabé, Koulinto,		CF Ndorna	Koulinto	23,815	102	15 710	OFID/CL

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNES	NOMBRE DE COMMUNES	COORDONNEES DE LA PISTE			POLARISATION		AFFECTATION
				DEBUT	FIN	LINEAIRE (km)	NBRE VILLAGES	POP	
		Médina Yoro Foulah							
TAMBACOUNDA	Tambacounda	Maka Coulibantang	3	Makacolibantanga	Saré Ely	20,56	100	32 755	OFID/CL
	Tambacounda	Missirah		Hamdalaye Pont	Sabi Moulessi	6,46	44	10 018	OFID/CL
	Bakel	Sinthiou Fissa		Sinthiou Fissa	Yérimale	46,09	19	11 000	OFID/CL
SOUS TOTAL OFID/CL			18			265,277	702	324 549	
TOTAL			47			550	1 149	600 939	